[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES POPULATIONS INDIGÈNES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme il devient de plus en plus évident que de très mauvaises conditions de logement règnent parmi les Indiens, le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère étudie ce problème inquiétant et s'il projette des mesures concrètes pour y remédier?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il existe, depuis quelques années, un programme visant à assurer la construction de maisons pour les Indiens au Canada. En vertu de ce programme qui est en vigueur depuis trois ans et demi, nous avons construit 5,500 nouvelles maisons et nous espérons terminer ce programme au cours des trois prochaines années. L'objectif du gouvernement est de donner à chaque famille, au cours de cette période, une habitation convenable. Ce programme, dont la durée avait d'abord été fixée à cinq ans, a dû être prolongé jusqu'à sept ans.

[*Traduction*]

M. Lewis: Une question complémentaire. Comme le programme est notoirement insuffisant et que 500 foyers ne suffiront pas à remplir les besoins, le ministre et le ministère envisagent-ils d'allouer un montant beaucoup plus important et de créer des organismes plus efficaces afin d'accroître le nombre de maisons destinées aux Indiens?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait au courant de la situation, qui me préoccupe énormément, et nous essayons d'élaborer des politiques peut-être plus efficaces en vue d'établir de meilleures conditions d'habitation. Cependant, j'aimerais que l'honorable député reconnaisse que nous avons fait des progrès considérables dans ce domaine, au cours des dernières années.

[*Traduction*]

M. Lewis: Une autre question complémentaire. Elle s'adresse au ministre des Transports à son titre de responsable du logement. Qu'il me soit permis de dire, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas tout à fait d'avis qu'il a réalisé de grands progrès bien qu'il en ait accompli certains. Dans le rapport qu'il a déposé l'autre jour il reconnaissait que les Indiens qui ne relèvent pas du ministère des Affaires indiennes vivaient dans des conditions abominables. A la suite de la recommandation du rapport, qui n'est guère concrète—je songe à d'autres adjectifs mais ils ne seraient réglementaires...

M. l'Orateur: Le député veut-il bien poser sa question.

M. Lewis: J'y viens. Le ministre songe-t-il à fournir un supplément de fonds pour la construction de maisons pour nos indigènes?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): On s'empresse de terminer deux projets-pilotes déjà amorcés. Il faut, je crois, commencer par des projets dans ces régions car on ne connaît pas au juste les mesures à prendre en raison d'une recherche insuffisante. A mon sens, c'est une bonne idée d'exécuter ces projets et de les évaluer ensuite avant d'entreprendre un programme à une grande échelle dans ces régions. D'après la recommandation, le processus devrait être ininterrompu mais il y a tant à apprendre dans ce domaine qu'il faut bien s'assurer d'évaluer chaque programme avant de s'en servir pour l'élaboration d'un vaste plan.

M. Lewis: Il nous faut des maisons.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉLAI DANS LA PENSION AUX MILITAIRES RETRAITÉS

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale, afin de pouvoir dissiper la consternation qui doit régner dans les services armés ce matin par suite d'une nouvelle parue dans le *Globe and Mail* qui citerait certains propos de l'auditeur général. D'après cet article, le gouvernement aurait l'intention de différer le paiement de la pension aux militaires retraités jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 60 ans. Comme il y a sûrement erreur de ce côté, le ministre voudrait-il tirer la situation au clair?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'article est des plus inexacts et je le regrette. Nous n'envisageons aucune modification aux pensions des militaires qui prennent leur retraite après 20 ans de service ou plus ou atteignant l'âge